

*Procédure—Certaines questions*

lieu entre les partis, quant au récent rappel au Règlement relatif au dernier incident.

J'aimerais dire que nous appuyons les propos tenus par l'honorable député de Peace River (M. Baldwin), de même que par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il s'agit là d'un problème qui est évidemment important et qui embarrasse souvent la présidence et les députés. Les ministres ont pris la vilaine habitude de faire des déclarations à l'extérieur de la Chambre, ce qui empêche les députés, comme tout le monde le sait, de pouvoir vraiment donner non seulement l'impression, mais la réalité d'un gouvernement responsable qui rend compte de sa politique.

Nous sommes dans l'embarras à cause de cette situation, monsieur le président, et nul doute que le travail efficace et rentable accompli par le comité de la procédure et de l'organisation servira certainement à élucider la question, avec l'aide, évidemment, des conseils et des remarques de la présidence.

Monsieur le président, je voudrais profiter de l'occasion pour dire que la période des questions orales, qui ne dure que 40 minutes, fait présentement l'objet d'études au comité, en vue de l'améliorer, à la suite de vos suggestions opportunes. Mais il n'en reste pas moins que notre parti déplore qu'on utilise de plus en plus la période des questions pour poser des questions de privilège, souvent sans fondement, et faire des rappels au Règlement, privant ainsi plusieurs députés de leurs droits de poser des questions opportunes aux ministres.

Le dernier incident qui est survenu cette semaine nous a fait perdre plus de 12 minutes, à la période des questions orales, pour donner à peu près rien. Maintenant, nous décidons unanimement que cette question soit déferée au comité de la procédure et de l'organisation.

Monsieur le président, j'espère qu'on laissera dorénavant les comités accomplir leur travail et que la période des questions orales sera vraiment utilisée dans le but pour lequel elle existe, c'est-à-dire permettre aux députés de l'opposition d'obliger le gouvernement à rendre des comptes, comme dans tout régime responsable.

[Traduction]

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais commenter très brièvement la proposition du député de Peace River. Je conviens certes avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qu'une telle proposition ne vise pas à régler la question des propos antiréglementaires et qu'il ne faudrait pas considérer l'approbation d'un tel renvoi à un comité comme une intention de modifier les normes reconnues par la Chambre.

En outre, la question des déclarations des députés à l'extérieur de la Chambre englobe plus que les seules déclarations des ministres de la Couronne. Il ne conviendrait certes pas de faire une distinction entre un type de déclaration faite à l'extérieur de la Chambre qui devrait faire l'objet de commentaires à la Chambre et un autre qui en serait dispensé.

[M. Fortin.]

M. Baldwin: C'est pourquoi j'ai employé le mot «députés».

M. MacEachen: C'est pourquoi le député de Peace River a utilisé l'expression plus générale «par des députés à l'extérieur de la Chambre.» De même, dans le cas des media électroniques, le problème se pose non seulement pour les ministres de la Couronne mais aussi pour tous les autres députés, y compris le chef de l'opposition et les chefs des autres partis, qui sont libres, s'ils le veulent, d'amplifier des observations faites à la Chambre.

M. Diefenbaker: Sans les modifier, comme l'a fait le gouvernement.

M. MacEachen: Nous acceptons l'idée du très honorable député: tout ce que fait ce côté-ci de la Chambre est mal et tout ce que fait l'autre côté est bien. A une certaine époque, j'ai cru que c'étaient seulement ceux à l'extrême droite de ce côté-là de la Chambre qui prenaient des airs de petits saints, mais aujourd'hui c'est le très honorable député de Prince-Albert qui le fait.

Mises à part ces observations, monsieur l'Orateur, à notre avis il serait bon que le comité étudie ces questions, et si ses membres ont des conseils utiles à donner, la procédure à la Chambre s'en trouverait vraisemblablement améliorée.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ignorais jusqu'à présent que les déclarations que font les ministres à la télévision au sortir de la Chambre de temps à autre représentaient de quelque façon la politique du gouvernement. Ce à quoi on s'oppose c'est au fait que certains ministres font à la Chambre des déclarations non conformes aux faits—je fais mieux de faire attention, de crainte d'irriter les susceptibilités à fleur de peau des députés d'en face, aussi je me reprends. Certains des ministres qui se permettent à l'occasion des inexactitudes de vocabulaire—ce que n'interdit pas la tradition parlementaire—présentent comme vraies des choses dont tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elles sont l'antithèse de la vérité telle qu'ils la représentent; ils déprécient le Parlement, parce que c'est ici que les ministres devraient s'expliquer, sans faire entendre un autre son de cloche à l'extérieur de la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'apprécie les suggestions du député de Peace River et des autres leaders à la Chambre au sujet de l'incident qui nous a causé pour la plupart, je crois, beaucoup d'angoisse, et sûrement à la présidence. Cela, je l'ai déjà signalé aux députés et je leur ai dit, dès le début, qu'à mon avis, plus d'une question était ici en cause, que peut-être la question la plus fondamentale était-elle celle de faire allusion à la Chambre des communes à des discours prononcés à l'extérieur de la Chambre par les ministériels—et les autres députés. Cela devrait faire plaisir au président du Conseil privé. J'avais espéré que, si nous pouvions résoudre cette difficulté et la faisant étudier par le comité permanent de la procédure et de l'organisation, nous pourrions du même coup résoudre l'autre problème.